

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 123

16 janvier 2015

SOMMAIRE

39 Investments S. à r.l.	5870	Primus Holding S.à r.l.	5875
5 T Invest S.A.	5870	Progest Salaires S.à r.l.	5865
AEB Luxembourg S.à.r.l.	5895	Rani S.A.	5869
Alisa S.A., SPF	5858	Simply Thai	5859
ArthroCare Luxembourg S.à r.l.	5890	TB International Holdings I S.à r.l.	5879
Cavendish CEE Investments S.à.r.l.	5883	Terra Project S.A.	5867
DC Overseas S.A.	5862	The Luxembourg Freeport Real Estate S.A.	5874
DKTrans S.A.	5871	Thorenc PV Holding S.à r.l.	5869
Eleven Investment S.A.	5860	VII Strand B S.à r.l.	5859
Equity Partners S.A.	5866	Vistra Fund Holdings S.à r.l.	5858
Fexo S.A.	5902	Vivalys S.A.	5858
Fortis Private Real Estate Holding S.A. ou en abrégé FPRE HOLDING S.A.	5861	Welku S.A.	5859
FR Alfajor Holdings S.à r.l.	5858	Wellness International Business & Care S.A.	5868
Helpling Group Holding S.à r.l.	5859	Wood International Holding S.A.	5869
Hog Farm S.à r.l.	5892	Yildiz S.à r.l.	5892
J F D S.à r.l.	5865	Zenit Investments S.A.	5904
La Surveillance Luxembourgeoise S.A. ...	5872		
Novell S.à r.l.	5858		

Vistra Fund Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014203711/10.

(140226722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Vivalys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 56, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 104.323.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014203712/10.

(140226197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Alisa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-6740 Grevenmacher, 2, Kurzacht.

R.C.S. Luxembourg B 78.765.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203841/10.

(140227273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

FR Alfajor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.812.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204236/10.

(140227222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Novell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 111.539.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014204637/14.

(140228883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

VII Strand B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 161.608.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014203720/10.

(140226411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Welku S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 70.697.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014203735/10.

(140226453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Helping Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 184.677.

Les statuts coordonnés au 28 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014204299/12.

(140228181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Simply Thai, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2174 Luxembourg, 5, rue du Mur.
R.C.S. Luxembourg B 156.448.

Assemblée générale extraordinaire du 01.10.2014

A l'unanimité, les associés de la société précitée représentant l'intégralité du capital social se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se connaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1 - La cession de parts de

Madame Pranutda LAOSRI, gérante, née à Maha Sarakham (Thaïlande), le 13 octobre 1979,
demeurant à L-1739 Luxembourg, 2, rue Fernand d'Huart.

Soit trente (30) parts sociales lui appartenant dans la Société à responsabilité limitée «Simply Thai S.àR.L.»

À Monsieur Federico TINELLI, salarié, né à Luxembourg, le 24 novembre 1981,
demeurant à L-1739 Luxembourg, 2, rue Fernand d'Huart.

2 - Que suite à cette cession de parts sociales, les parts sociales sont réparties comme suit:

Monsieur TINELLI Federico, prénommé, vingt parts sociales	80
Madame LAORSI Pranutda, prénommée, quatre-vingt parts sociales	20
Total: cents parts sociales:	100

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée

Référence de publication: 2014203632/22.

(140226558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Eleven Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 86.024.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

VAREL CORPORATION, a company existing under the laws of Belize, having its registered office at Withfield Tower, 4792 Coney Drive PO Box 1777 Belize City, Belize, registered with the Companies Registry of Belize under number 20373,

Here represented by Mr Max MAYER, employee, with professional address at Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal substituted to him.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The appearing party, represented as stated above, declared and requested the notary to state:

That the Société Anonyme «ELEVEN INVESTMENT S.A.», having its registered office in 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, was incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, acting in replacement of the officiating notary on 21 January 2002, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 810 of 29 May 2002, registered at the Trade and Companies' Registrar in Luxembourg-City under section B and number 86.024 ("the Company");

That the share capital of the Company is currently set at one hundred sixty thousand Euro (EUR 160,000.-), divided into sixteen thousand (16.000) ordinary shares of a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each;

That the company VAREL CORPORATION, prenamed, is the sole shareholder of the Company;

That the sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the Company;

That VAREL CORPORATION, prenamed, appoints itself liquidator of the Company and has taken over all assets, has paid off all known liabilities of the dissolved Company and obliges itself to assume all the liabilities that could possibly still exist and are presently unknown;

That the Company is thus dissolved and has ceased to exist;

That the appearing person, represented as stated above, fully discharges the managers for their mandate up to this date;

That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the former registered office of the Company, being 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read, the appearing person signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

VAREL CORPORATION, une société régie par les lois du Belize, ayant son siège social à Withfield Tower, 4792 Coney Drive PO Box 1777, Belize, inscrite au Registre de Commerce du Belize sous le numéro 20373,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui substituée,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la Société Anonyme «ELEVEN INVESTMENT S.A.», avec siège social au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentant, le 21 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 810 du 29 mai 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg-Ville sous la section B et le numéro 86.024 («la Société»);

Que le capital de la Société est à ce jour de cent-soixante-mille euros (EUR 160.000,-), représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune;

Que VAREL CORPORATION, prénommée, est l'associé unique de la Société;

Que l'associé unique déclare expressément dissoudre la Société;

Que VAREL CORPORATION, prénommée, se nomme liquidateur de la Société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la Société dissoute et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et inconnu à ce jour;

Qu'en conséquence, la Société se trouve liquidée et a cessé d'exister;

Que la comparante, représentée comme indiqué ci-avant, donne décharge pleine et entière de leur mandat aux gérants jusqu'à ce jour;

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société, en l'occurrence le 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2014. Relation GRE/2014/5060. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014204144/77.

(140227614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Fortis Private Real Estate Holding S.A. ou en abrégé FPRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.847.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "FORTIS PRIVATE REAL ESTATE HOLDING S.A. ou en abrégé FPRE HOLDING S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 105.847) (ci-après, la "Société"), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 484 du 24 mai 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 juillet 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2644 du 31 octobre 2011.

Le capital social s'élève à EUR 70.000,- (soixante-dix mille Euros), représenté par 700 (sept cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît Lejeune, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Magali Witwicki, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 44, Avenue J.F. Kennedy.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les sept cents (700) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société Fiduciaire Internationale S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.813, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

La société Fiduciaire Internationale S.A., R.C.S. Luxembourg B 34.813, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Marcus Smits, Monsieur Frédéric Matteredne et Monsieur Benoît Frin et au commissaire aux comptes de la société, à savoir la société anonyme Fiduciaire Internationale S.A., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. LEJEUNE, M. WITWICKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57459. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204231/63.

(140228249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

DC Overseas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 187.725.

L'an deux mil quatorze, le vingt et un novembre.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DC OVERSEAS S.A., avec siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2111 du 9 août 2014.

La société est inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 187.725.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre DE BOEVER, demeurant au 107/6, Avenue de la Forêt, B-1000 Bruxelles (Belgique).

Lequel fait également office de scrutateur.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur François COUSIN, demeurant à B-1640 Rhode Saint Genèse, 60 Heymansdries.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social à concurrence de neuf cent soixante-huit mille cent euros (EUR 968.100,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de quatre-vingt-seize mille huit cent dix (96.810) actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

- Souscription et libération par un apport en nature, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille vingt-huit euros vingt-deux cents (EUR 19.799.028,22).

2. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts.

3. Modification de l'article 4 concernant l'objet social.

4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital de la société à concurrence de neuf cent soixante-huit mille cent euros (EUR 968.100,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille neuf cents euros (EUR 31.900,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission d'un total de quatre-vingt-seize mille huit cent dix (96.810) actions nominatives nouvelles, divisées en six mille neuf cents (6.900,-) actions de catégorie A et neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (9.990) actions de catégorie B à J d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

- Souscription et libération par un apport en nature, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille vingt-huit euros vingt-deux cents (EUR 19.799.028,22).

Les quatre-vingt-seize mille huit cent dix (96.810) actions nominatives ont toutes été souscrites par l'actionnaire unique Monsieur Gery DE CLOEDT, ingénieur, né à Uccle (Belgique) le 1^{er} mars 1969, demeurant au 36, rue de Patier, CH-1936 Verbier, Suisse.

Elles ont toutes été libérées par un apport en nature de soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt-six (75.986) actions, correspondant à dix pour cent (10 %) du capital social, de la société anonyme de droit belge BMT, ayant son siège social à Kortrijksesteenweg, 1097 B, B-9051 Sint-Denijs-Westrem, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises No 0406.069.021RPM GENT, dont neuf cent soixante-huit mille cent euros (EUR 968.100,-) doivent être affectés au compte capital social de la Société, tandis que dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille vingt-huit euros vingt-deux cents (EUR 19.799.028,22) restants seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les Actions ainsi apportées en nature ont fait l'objet d'un rapport, en date du 20 novembre 2014, préparé par FPS Audit S.à r.l., établi à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, dont les conclusions sont les suivantes:

Conclusions

“Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus à la section 4 de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler qui nous porterait à croire que la valeur totale de l'apport autre qu'en numéraire d'un montant de EUR 20 767 128,22 n'est pas au moins égale au nombre et au pair comptable des 96 810 actions, d'une valeur nominale chacune de EUR 10, qui seront émises et une prime d'émission d'un montant de EUR 19 799 028,22.

This report is produced solely for the purposes of the extraordinary general meeting of the Company and should not be used for any other purpose without our express written consent. It is intended solely for the capital increase of the Company and its shareholders (i.e. existing and those who will become shareholders of the Company further to the in-kind contribution contemplated hereunder) of the Company and may not be translated, summarised, disclosed, published or transmitted electronically without our prior consent, save to the auditors and lawyers of the Company.”

Ledit rapport du réviseur d'entreprise est annexé au présent acte et sera enregistré à la même occasion, conjointement avec l'acte, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné.

L'Assemblée décide de modifier le registre d'actions de la Société afin d'y refléter l'émission des Nouvelles Actions, et confère pouvoir et autorisation à tout administrateur de la société de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles actions dans le registre d'actions de la Société et d'effectuer toute formalité y afférente.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital, l'article 6.1 des statuts est à modifier comme suit:

“ **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), représenté par

cent mille (100.000) Actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, divisée en:

- dix mille (10.000) Actions de Classe A;
- dix mille (10.000) Actions de Classe B;
- dix mille (10.000) Actions de Classe C;
- dix mille (10.000) Actions de Classe D;
- dix mille (10.000) Actions de Classe E;
- dix mille (10.000) Actions de Classe F;
- dix mille (10.000) Actions de Classe G;
- dix mille (10.000) Actions de Classe H;
- dix mille (10.000) Actions de Classe I;
- dix mille (10.000) Actions de Classe J.

Toutes ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), entièrement souscrites et libérées.

Chaque action procure une voix à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire.”

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 4 des statuts concernant l'objet social.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de détenir, directement ou indirectement, des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir au moyen d'achat, de souscription, d'acquisition tous titres et droits, sous quelque forme que ce soit, par voie de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, ou d'acquérir des instruments financiers, sous quelque forme que ce soit, et de posséder, d'administrer, de développer et de gérer cette détention de participations.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dettes.

Un objet supplémentaire de la société est la conclusion de contrats, comprenant mais sans limitation, toutes formes de contrat d'acquisition, de promesse de vente, de contrats d'association, de contrats de prise ferme, de contrats de marketing, de contrats de gestion et de mise à disposition, de contrats d'administration et tout autre contrat pour les services et les contrats de vente.

La Société peut finalement détenir ou investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle peut aussi exercer toute activité de location, pouvant inclure la mise à disposition d'espaces meublés.»

Estimation des frais

Les dépens, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: De Boever, Cousin, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 27 novembre 2014. Relation: WIL/2014/936. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204083/128.

(140227569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

**Progest Salaires S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. J F D S.à r.l.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 99.283.

L'an deux mille quatorze,

le onze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Vincenza PALMIROTTA, employée, demeurant à B-6600 Bastogne, avenue de la Gare, 8A, ici représentée par Madame Mariette SCHOU, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabbatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 2 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société à responsabilité limitée J F D S.à r.l. avec siège social à L-9990 Weiswampach, 19, Duarrefstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 99.283 (NIN 2004 2402 541).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 24 février 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 401 du 15 avril 2004 et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par ledit notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, en date du 30 janvier 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 609 du 14 avril 2007;

- suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederaanven, en date du 27 février 2014, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1252 du 16 mai 2014.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

Que suite à une convention de cession de parts sociales du 12 novembre 2014, laquelle convention, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, toutes les cent (100) parts sociales sont attribuées à Madame Vincenza PALMIROTTA, prénommée.

Ensuite l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société en PROGEST SALAIRES S.à r.l. et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société prend la dénomination de PROGEST SALAIRES S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de Weiswampach à Bertrange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. (1^{er} alinéa).** Le siège social de la société est établi à Bertrange.».

Troisième résolution

L'associée unique décide de fixer la nouvelle adresse de la société à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Quatrième résolution

L'associée unique décide de changer l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de tous mandats se rattachant directement ou indirectement à l'exercice de services en matière de décomptes de salaires et de secrétariat social, de travaux administratifs, ainsi que toutes activités et opérations annexes favorisant le développement de l'entreprise. Elle est autorisée à exécuter toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement. Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.».

Cinquième résolution

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Jean-François Paul DESCHAMPS en tant que gérant de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'associée unique décide de nommer en tant que gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Vincenza PALMIROTTA, employée, née à Luxembourg, le 20 septembre 1979, demeurant à B-6600 Bastogne, avenue de la Gare, 8A.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2490. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204390/72.

(140228304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Equity Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 175.976.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quatorze, le trois décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EQUITY PARTNERS S.A., ayant son siège social au 29, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 175.976, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1124 du 13 mai 2013 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1449 du 19 juin 2013.

La Société a été mise en liquidation suivant acte du notaire soussigné en date du 15 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3236 du 4 novembre 2014.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Berckmans, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth, qui assume également la fonction de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour

- 1) Acceptation du rapport du commissaire à la liquidation;
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
- 3) Clôture de la liquidation;
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans;
- 5) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Qu'en date du 26 septembre 2014, s'est tenue l'assemblée générale des actionnaires qui a nommé la fiduciaire COMPTEx S.à r.l., ayant son siège social à 29, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, en tant que commissaire à la liquidation.

V. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du commissaire à la liquidation de la Société et décide de l'accepter.

Un exemplaire de ce rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Carlos BERDRAN et au commissaire à la liquidation COMPTEx S.à r.l..

Troisième résolution:

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société «EQUITY PARTNERS S.A.» a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans au siège social de la société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. BERCKMANS, C. GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2014. LAC / 2014 / 58118. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Releveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204118/68.

(140227491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Terra Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 51.088.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le neuf décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

EDINBOURGH HOLDINGS S.A., dont le siège est sis à Panama, East 54th Street, Arango-Olillac Building, 2nd Floor, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Panama sous le numéro 139635 - 14359,

représentée par M. Laurent Barnich, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présente acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société TERRA PROJECT S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51088, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 385 du 11 août 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale des actionnaires tenue sous seing privé en date du 31 août 2001 dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 233 du 12 février 2002;

II. le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'actionnaire unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparant, étant l'unique actionnaire de la Société et agissant comme liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 21 novembre 2014 déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;
- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;
- qu'elle déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de son mandat;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de, ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Barnich, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59254. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014202079/57.

(140225941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Wellness International Business & Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 73.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WELLNESS INTERNATIONAL BUSINESS & CARE S.A.

Référence de publication: 2014203736/10.

(140227228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Wood International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8218 Mamer, 2A, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 123.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203743/10.

(140226390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Thorenc PV Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.521.

Par résolutions prises en date du 8 décembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination d'Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 15 décembre 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérante, avec effet au 15 décembre 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203673/15.

(140226484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Rani S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 131.086.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

La société privée de droit anglais «DALECREST LIMITED», ayant son siège social à 5, Athol Street, Douglas, Isle of Man, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Isle of Man, sous le numéro 112593C,

ici représentée par Madame Sophie ERK, employée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme «RANI S.A.» ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 131.086,

a été constituée, suivant acte reçu, par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2191, en date du 4 octobre 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

II.- Que le capital social de la société anonyme trente et un mille euro (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions de cent euro (100,- EUR) chacune, entièrement libérés.

III.- Que la comparante est propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme «RANI S.A.».

IV.- Que l'activité de la société anonyme «RANI S.A.» ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société anonyme «RANI S.A.» est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à neuf cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2014. Relation GRE/2014/5048. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014204792/49.

(140227724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

39 Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.015.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014203755/10.

(140226881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

5 T Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 138.122.

L'an deux mille quatorze,
le douze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «5 T INVEST S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, constituée originellement sous la dénomination «4 T INVEST S.A.» suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 22 mai 2008, sous le numéro 1247 et page 59841. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 138 122. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant une assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue par devant le notaire soussigné en date du 14 décembre 2011, laquelle fut publiée au Mémorial, le 31 janvier 2012, sous le numéro 253 et page 12117.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre ANGÉ, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Emilie BOVRISSE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Décision de la mise en liquidation de la Société.
2. - Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. - Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société «5 T INVEST S.A.» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:

la société «DEALISLE LTD», une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. ANGE, E. BOVRISSE, S. SZUMILAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17332. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014205102/67.

(140228625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

DKTrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 48.358.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014204100/10.

(140228737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

La Surveillance Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 55.320.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «LA SURVEILLANCE LUXEMBOURGEOISE S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 55.320, constituée suivant acte notarié du 20 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 466 du 19 septembre 1996. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 830 du 9 avril 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anna PALZER, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante-et-un centimes (EUR 99.157,41) à cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante-et-un centimes (EUR 599.157,41) sans création, ni émission d'actions nouvelles.

2. Souscription et libération à l'augmentation de capital par apport en nature d'une valeur totale de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00), consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00);

3. Prise en compte de la méthode d'évaluation utilisée pour déterminer la valeur de la créance convertie et rapport sur l'apport en nature;

4. Modification de l'article trois (3), premier alinéa, des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

« **Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante-et-un centimes (EUR 599.157,41) représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

5. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante-et-un centimes (EUR 99.157,41) à cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante-et-un centimes (EUR 599.157,41) sans création, ni émission d'actions nouvelles, le pair comptable des actions existantes étant alors augmenté suite à la présente augmentation de capital.

Souscription - Paiement

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) existant à charge de la société au profit de Madame Carine BOSSCHAERT, demeurant au Spoorwegstraat 29, B-8530 Harelbeke (ci-après l'«Actionnaire Unique»).

La valeur totale de cet apport en nature, évaluée à cinq cent mille euros (EUR 500.000,00), est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprises indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, qui est établi par Audit Conseil Services, ayant son siège social au 204, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de et à Luxembourg sous le numéro B 142.685 et dont le rapport conclut comme suit:

Conclusion

«Sur la base des travaux réalisés et décrits ci-avant, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous permet de croire que la valeur de l'Apport ne correspond pas au moins au montant de EUR 500.000 de l'augmentation de capital social de la Société.»

Ledit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Effectivité de l'apport

L'Actionnaire Unique, déclare que:

- Elle détient la Créance envers la Société et possède la capacité de réaliser l'apport en nature envisagé;
- L'apport en nature est effectif aujourd'hui sans restriction et entraînera l'extinction subséquente de la Créance.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article trois (3) des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

Art. 3. «Le capital social est fixé à cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros et quarante-et-un centimes (EUR 599.157,41) représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ deux mille cinq cents Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.L. SCHUL, A. PALZER, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16362. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014204463/103.

(140228066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

The Luxembourg Freeport Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2315 Senningerberg, Parishaff.

R.C.S. Luxembourg B 166.785.

L'an deux mille quatorze, le onze décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU

Natural Le Coultre Luxembourg S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-1360 Niederanven, Luxair Cargo Center, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 164.567,

dûment représentée par Monsieur Yves BOUVIER, demeurant à Singapour et Monsieur Olivier THOMAS, demeurant à Paris, tous deux administrateurs.

La partie comparante représentée comme dit ci-avant prie le notaire d'acter:

I.- qu'elle est l'actionnaire unique de la société anonyme The Luxembourg Freeport Real Estate S.A., établie et ayant son siège social à L-1360 Niederanven, Luxair Cargo Center, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 166.785 (la «Société»), constituée le 3 février 2012 par acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 787 du 24 mars 2012, les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu du même notaire Paul Bettingen, en date du 17 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 438 du 18 février 2014.

II.- que l'ORDRE DU JOUR est le suivant:

1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de EUR 6.000.000 pour porter son montant actuel à EUR 10.500.000 sans création d'actions nouvelles mais en augmentant le pair comptable des actions existantes et paiement d'un prime d'émission de EUR 3.000.000.

2. Souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée au point 1 ci-dessus par l'actionnaire unique de la Société et paiement de la prime d'émission par conversion d'une créance certaine liquide et exigible en sa faveur et à l'encontre de la Société évaluée à EUR 9.000.000.

3. Modification de l'article 6.1 des statuts.

Ensuite l'Actionnaire Unique, représentant l'intégralité du capital et représenté comme dit ci-avant, après avoir déclaré renoncer aux convocations d'usage, s'est constitué en assemblée et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à raison de six millions d'euros (EUR 6.000.000) pour le porter de son montant actuel de quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4.500.000) à dix millions cinq cent mille euros (EUR 10.500.000) sans création d'actions nouvelles mais en augmentant le pair comptable des actions existantes assorti du paiement d'une prime d'émission d'un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000), soit un montant total de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000).

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter en lieu et place de numéraire la conversion d'avances d'actionnaire en libération de l'augmentation de capital et paiement de la prime d'émission.

L'augmentation de capital est réalisée sans émission d'actions nouvelles mais en augmentant le pair comptable des actions existantes détenues par l'actionnaire unique, Natural Le Coultre Luxembourg S.A., prénommée, laquelle déclare procéder à la libération de ladite augmentation de capital et du paiement de la prime d'émission par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible détenue par elle, à l'encontre de la société The Luxembourg Freeport Real Estate S.A. pour un montant total de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000).

L'existence de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par le cabinet de révision agréé Ernst & Young, société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B numéro 47771 et représentée par Monsieur Werner WEYNAND, réviseur d'entreprises agréé, en date du 11 décembre 2014 qui conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins à la valeur de l'augmentation de capital souscrit projetée de EUR 6.000.000, augmentée de la prime d'émission de EUR 3.000.000.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions prises, l'assemblée décide de modifier l'article 6.1 alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.1.** Le capital social est fixé à dix millions cinq cent mille Euros (EUR 10.500.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont nominatives.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer son siège social actuellement fixé à L-1360 Niederanven, Luxair Cargo Center au lieu-dit Parishaff, L-2315 Senningerberg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants du comparant, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Yves Bouvier, Olivier Thomas, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 décembre 2014. LAC / 2014 / 59799. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204970/79.

(140228361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Primus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.012.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 169.699.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of December,
before the undersigned, Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,
was weld

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Primus Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169.699, and having a share capital of EUR 50,012,500 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on June 21, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (the Mémorial) number 1859 of July 26, 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and most recently on December 27, 2012 pursuant to a deed drawn up by Francis Kessler, prenamed, published in the Mémorial number 773 of March 31, 2013.

THERE APPEARED:

Alliance Laundry Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.025 and having a share capital of EUR 19,000 (the Sole Shareholder),

represented by Peggy Simon, notary's clerk, with professional address in Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

(i) the Sole Shareholder holds all of the shares in the Company;

(ii) the agenda of the Meeting is as follows:

1. Presentation of the joint merger proposal providing for the absorption of the Company by its parent company, Alliance Laundry Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.025 and having a share capital of EUR 19,000 (the Acquiring Company and together with the Company, the Merging Companies or individually, a Merging Company);

2. acknowledgement that the documents required by articles 267 and 278 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, except for the accounting statement with respect to the merger which has been subject to a waiver granted by the Company's sole shareholder, have been deposited at the Company's registered office for due inspection by the shareholders at least one month before the date of the general meeting of shareholders of the Company resolving on the joint draft merger terms;

3. approval of the Joint Merger Proposal and the decision to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Acquiring Company;

4. acknowledgment that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having been carried out on behalf of the Acquiring Company as from November 1, 2014 and acknowledgment of the effective date of the merger between the parties and of the date of enforceability of the merger towards third parties;

5. granting full discharge to the members of the board of managers;

6. granting of all powers to any member of the Company's board of managers and to any employee of or any lawyer at Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and/or any employee of Intertrust Luxembourg, acting individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger; and

7. miscellaneous.

(iii) that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that it has been acquainted with the joint merger proposal dated October 31, 2014, published in the Mémorial, number 3247 of November 5, 2014, (the Joint Merger Proposal) in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption of the Company by the Acquiring Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that the documents required by articles 267 and 278 of the Law, except for the accounting statement with respect to the merger which has been subject to a waiver granted by the Company's sole shareholder, have been made available at the registered office of the Company, for due inspection by its sole shareholder at least one month before the date hereof and a certificate attesting the deposit of said documents, duly signed by an authorized representative of the Company, has been given to the notary.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Joint Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Company by the Acquiring Company, in accordance with the conditions detailed in the Joint Merger Proposal. The Sole Shareholder acknowledges (i) the dissolution without liquidation of the Company as per the effective date by way of transfer at book value of all the assets and liabilities of the Company to the Acquiring Company, all in accordance with the Joint Merger Proposal and (ii) the cancellation, as a consequence of the merger, of the shares held by the Acquiring Company in the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge that (i) that from an accounting point of view, the operations of the Company will be treated as having being carried out on behalf of the Acquiring Company as from November 1, 2014 and (ii) the merger takes effect between the Merging Companies on the date of the concurring general meetings of the shareholders of the Merging Companies approving the merger and is enforceable towards third parties after the publication in the Mémorial of the minutes of the general meetings of the Merging Companies' shareholders approving the merger.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant full discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company for the performance of their respective duties from the date of their appointment until the date hereof these present resolutions.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant all powers to any member of the Company's board of managers and to any employee of or any lawyer at Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and/or any employee of Intertrust Luxembourg, acting

individually, with full power of substitution, to execute any documents and perform any actions and formalities necessary, appropriate, required or desirable in connection with the merger.

Declaration

The undersigned notary states, in accordance with the provisions of article 271 (2) of the Law, having verified and certified the existence and the validity of (i) the legal acts and formalities incumbent upon the Company and (ii) of the Joint Merger Proposal.

There being no further business, the Meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF this deed is drawn up in Echternach, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dixième jour de décembre,

par devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Primus Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.699 et disposant d'un capital social de EUR 50.012.500 (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 1859 du 26 juillet 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 27 décembre 2012 suivant un acte de Francis Kessler, précité, publié au Mémorial numéro 773 du 31 mars 2013.

A COMPARU:

Alliance Laundry Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.025 et disposant d'un capital social de EUR 19.000 (l'Associé Unique),

représenté par Peggy Simon, clerc de notaire dont l'adresse professionnelle se situe à Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

(i) l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans la Société;

(ii) l'ordre du jour de l'Assemblée est comme suit:

a. présentation du projet commun de fusion prévoyant l'absorption de la Société par sa société mère, Alliance Laundry Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.025 et disposant d'un capital social de EUR 19.000 (la Société Absorbante et avec la Société, les Sociétés qui Fusionnent et individuellement, une Société qui Fusionne);

b. prise d'acte que les documents requis par les articles 267 et 278 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), à l'exception de l'état comptable en relation avec la fusion, auquel a renoncé l'associé unique de la Société, ont été déposés au siège social de la Société pour inspection attentive des associés au moins un mois avant la date de l'assemblée générale des associés de la Société statuant sur les termes du projet commun de fusion;

c. approbation du Projet Commun de Fusion et décision d'accomplir la fusion par voie d'absorption de la Société par la Société Absorbante;

d. prise d'acte que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été accomplies au nom de la Société Absorbante à partir du 1^{er} novembre 2014, et prise d'acte de la date effective de la fusion entre les parties et de la date de force exécutoire de la fusion vis-à-vis des tiers;

e. octroi de pleine décharge aux membres du conseil de gérance;

f. octroi de tous les pouvoirs à chaque membre du conseil de gérance de la Société et à tout employé ou avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l., et/ou tout employé de Intertrust Luxembourg, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour exécuter tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion; et

g. divers.

(iii) que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte qu'il a pris connaissance du projet commun de fusion daté du 31 octobre 2014, publié au Mémorial, numéro 3247 du 25 novembre 2014 (le Projet Commun de Fusion), conformément à l'article 262 de la Loi et prévoyant l'absorption de la Société par la Société Absorbante.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte que les documents requis par les articles 267 et 278 de la Loi, à l'exception de l'état comptable en relation avec la fusion auquel a renoncé l'Associé Unique, ont été déposés au siège social de la Société pour inspection attentive des associés au moins un mois avant la date des présentes et un certificat attestant le dépôt desdits documents, dûment signé par un mandataire de la Société, a été fourni au notaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le Projet Commun de Fusion et d'accomplir la fusion par voie d'absorption de la Société par la Société Absorbante conformément aux conditions détaillées dans le Projet Commun de Fusion. L'Associé Unique prend acte de (i) la dissolution sans liquidation de la Société à partir de la date d'effet par voie de transfert à la valeur comptable de tous les actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante, conformément au Projet Commun de Fusion et (ii) l'annulation, en conséquence de la fusion, de toutes les parts sociales détenues par la Société Absorbante dans la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte (i) que d'un point de vue comptable, les opérations de la Société seront traitées comme ayant été accomplies au nom de la Société Absorbante à partir du 1^{er} novembre 2014 (ii) que la fusion prend effet entre les Sociétés qui Fusionnent à la date des assemblées générales concordantes des associés des Sociétés qui Fusionnent approuvant la fusion et sera opposable aux tiers après la publication au Mémorial des procès-verbaux des assemblées générales des associés des Sociétés qui Fusionnent approuvant la fusion.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pleine décharge (quitus) aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs depuis la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes résolutions.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder tous les pouvoirs à chaque membre du conseil de gérance de la Société et à tout employé ou avocat de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. et/ou tout employé de Intertrust Luxembourg, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, pour exécuter tous les documents et accomplir toutes les formalités nécessaires, appropriées, requises ou souhaitables en relation avec la fusion.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, avoir vérifié et certifié l'existence et la validité (i) des actes juridiques et des formalités incombant à la Société et (ii) du Projet Commun de Fusion.

Plus aucun point n'étant à traiter, l'Assemblée est ajournée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et en cas de divergences, le texte anglais prévaut.

EN FOI DE QUOI le présent acte est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2466. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014201919/186.

(140226108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

TB International Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.270.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 190.219.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of November at 3:13 p.m. Central European Time.
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) TB Global Holdings, Inc., a Delaware corporation, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, United States of America (the “Sole Shareholder”); and

2) TB International Holdings II S.à r.l., a private limited liability company, organised under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.230 (the “Contributor”);

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed “ne varietur” by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- TB Global Holdings, Inc. is the sole shareholder of TB International Holdings I S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, on 11 September 2014, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” dated 30 October 2014 number 3.171, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.219 (the “Company”).

II.- The 127,000,000 (one hundred twenty seven million) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 24,000,000 (twenty four million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of 1,270,000 (one million two hundred seventy thousand United States Dollars) to USD 25,270,000 (twenty-five million two hundred seventy thousand United States Dollars) by the issuance of 2,400,000,000 (two billion four hundred million) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by TB International Holdings II S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 24,000,000 (twenty four million United States Dollar), so as to raise it from its current amount of 1,270,000 (one million two hundred seventy thousand United States Dollars) to USD 25,270,000 (twenty-five million two hundred seventy thousand United States Dollars) by the issuance of 2,400,000,000 (two billion four hundred million) new shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the “New Shares”), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Contributor.

Third resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The New Shares have been fully paid-up by the Contributor through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, in exchange for the issuance of the New Shares, is composed of 200,000,000 (two hundred million) shares held by the Contributor in TB Intermediate Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.946 (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 24,000,000 (twenty four million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated November 25, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;
- b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, manager; and
- c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager.

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- TB Global Holdings, Inc.: 127,000,000 (one hundred twenty seven million) shares;
- TB International Holdings II S.à r.l.: 2,400,000,000 (two billion four hundred million) shares

The notary acts that the 2,527,000,000 (two billion five hundred twenty-seven million) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 25,270,000 (twenty-five million two hundred seventy thousand United States Dollars), represented by 2,527,000,000 (two billion five hundred twenty-seven million) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each.”

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand three hundred Euro (EUR 8,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre à 15h13, heure d'Europe centrale.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) TB Global Holdings, Inc., une société de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique (l'«Associé Unique»); et

2) TB International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.230 (l'«Apporteur»);

ici dûment représentés par Monsieur Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. TB Global Holdings, Inc. est l'associé unique de TB International Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, le 11 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 30 octobre 2014 numéro 3.171, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.219 (la «Société»).

II. Les 127.000.000 (cent vingt-sept millions) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment et préalablement informé.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 24.000.000 USD (vingt-quatre millions de Dollars américain) afin de le porter de son montant actuel de 1.270.000 USD (un million deux cent soixante-dix mille Dollars américains) à 25.270.000 USD (vingt-cinq millions deux cent soixante-dix mille Dollars américains) par l'émission de 2.400.000.000 (deux milliards quatre cent millions) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar américain) chacune, le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature;

3. Souscription et libération par TB International Holdings II S.à r.l. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 24.000.000 USD (vingt-quatre millions de Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 1.270.000 USD (un million deux cent soixante-dix mille Dollars américains) à 25.270.000 USD (vingt-cinq millions deux cent soixante-dix mille Dollars américains) par

l'émission de 2.400.000.000 (deux milliards quatre cent millions) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Apporteur.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et la libération par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été entièrement souscrites par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Apporteur, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, est composé de 200.000.000 (deux cent millions) parts sociales détenues par l'Apporteur dans TB Intermediate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.946 (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 24.000.000 USD (vingt-quatre millions de dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 25 novembre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant;
- b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats-Unis d'Amérique, gérant; et
- c) Michael McAuliffe, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, gérant;

Tous représentés par Monsieur Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- TB Global Holdings, Inc.: 127.000.000 (cent vingt-sept millions) parts sociales.
- TB International Holdings II S.à r.l.: 2.400.000.000 (deux milliards quatre cent millions) parts sociales.

Le notaire constate que les 2.527.000.000 (deux milliards cinq cent vingt-sept millions) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 25.270.000 USD (vingt-cinq millions deux cent soixante-dix mille Dollars américain), représenté par 2.527.000.000 (deux milliards cinq cent vingt-sept millions) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de Dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ huit mille trois cents Euros (EUR 8.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2014. Relation: LAC/2014/57492. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Référence de publication: 2014202076/227.

(140225906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Cavendish CEE Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.958.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seven of November.

Before Maître Blanche MOU TRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

Cavendish Limited, a limited company, established and existing under the law of the Cayman Islands, having its registered office c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, the Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK 186281,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, having her professional address at 5 rue Zénon Bernard, 4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 24, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Cavendish CEE Investments S.à r.l.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles) and by any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

Art. 2. The Company may act as general partner of Cavendish-Peakside CEE Investments SCSp, a Luxembourg société en commandite spéciale, and of any other partnership or company limited by shares established in Luxembourg or abroad, as the case may be.

The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law and subject always to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital, subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with and subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

In case of plurality of managers, a manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

In case of plurality of managers, the Board of Managers, subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager; and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law and with the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

Subject to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders, the balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been fully subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash by Cavendish Limited, prenamed.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A managers:

- Mr. Khaled Mohamed Balama, born on January 1, 1964 in Abu Dhabi, United Arab Emirates, having his professional address at Al Bahar Towers1, C/70, Salam Street, Intersection with 19th Street, PO Box 61999, Abu Dhabi, United Arab Emirates;

- Mr. Rupert Wingfield, born on June 21 in 1972, in London, United Kingdom, having his professional address at Al Bahar Towers1, C/70, Salam Street, Intersection with 19th Street, PO Box 61999, Abu Dhabi, United Arab Emirates.

Category B managers:

- Mr. Franciscus Welman, born on September 21, 1963 in Heerlen, the Netherlands, having his professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Patrick van Denzen, born on February 28, 1971 in Geleen, the Netherlands, having his professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Jacob Mudde, born on October 14, 1969 in Rotterdam, the Netherlands, having his professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept novembre.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

A COMPARU:

Cavendish Limited, une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social chez Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, les Îles Cayman et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Îles Cayman sous le numéro WK 186281,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, ayant son adresse professionnelle à 5 rue Zénon Bernard, 4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 novembre 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Cavendish CEE Investments S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts) et par tout pacte d'associés qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant.

Art. 2. La Société pourra agir en tant qu'associé commanditaire de Cavendish-Peakside CEE Investments SCSp, une société en commandite spéciale luxembourgeoise, ainsi que de toute autre entité établie à Luxembourg ou ailleurs, le cas échéant.

La Société peut également réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi et aux dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société le cas échéant, la Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés,

ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins trois (3) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement «Gérants de Catégorie A» et «Gérants de Catégorie B». Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article et de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

En cas de pluralité de gérants, un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

En cas de pluralité de gérants, et sous réserve des dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société le cas échéant le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

En cas de pluralité de gérants, un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi et sous réserve des dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Sous réserve des dispositions de tout pacte d'associé qui serait en vigueur entre les associés de la Société, le cas échéant, le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire par Cavendish Limited, précité.

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

* M. Khaled Mohamed Balama, né le 1 janvier 1964 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, ayant son adresse professionnelle au Al Bahar Towers1, C/70, Salam Street, Intersection avec 19th Street, PO Box 61999, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis;

* M. Rupert Wingfield, né le 21 juin 1972 à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au Al Bahar Towers1, C/70, Salam Street, Intersection avec 19th Street, PO Box 61999, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis.

Gérants de Catégorie B:

* M. Franciscus Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* M. Patrick van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

* M. Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui/celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16628. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014203971/376.

(140229126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

ArthroCare Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 79.875.

In the year two thousand and fourteen, on twenty-eighth of November.,

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Smith & Nephew USD Limited, a company validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 15, Adam Street, London WC2N 6LA, United Kingdom and registered with the Companies House under number 01146741;

here represented by Mr. Cyrille TERES, private employee, with professional address at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, by virtue of a power of attorney established on 19 November 2014.

The said power of attorney, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "ArthroCare Luxembourg S.à r.l.", having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 79.875 (the "Company"), incorporated on December 20, 2000, pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 610 of August 8, 2001. The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed dated July 12, 2012 drawn up by a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2200 of September 5, 2012.

II. The Company's share capital is set at twenty five thousand US Dollars (USD 25,000.00) represented by one thousand (1,000) shares having a nominal value of twenty five US Dollars (USD 25) each.

III. The appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company to 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

The Sole Shareholder further resolves to amend the first paragraph of article four (4) of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

Art. 4. (first paragraph). "The Company has its registered office in the municipality of Strassen."

The Sole Shareholders notices a discrepancy between the English version and the French version of the Company's articles of association and decides to add a new third paragraph to the French version which shall henceforth read as follows:

Art. 4. (new third paragraph). «L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par une décision du Conseil d'Administration.»

Second resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation with immediate effect of Mr Marc LIBOUTON of his mandate as Category B Manager of the Company and grants him full discharge for the execution of his mandate until the date of the present resolution for an unlimited period,

In replacement, the Sole Shareholder decides to appoint with immediate effect Mrs. Brigitte DENIS, born on April 12, 1966 in Rossignol (Belgium), professionally residing at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg as Category B Manager of the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Strassen on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

Est apparu:

- Smith & Nephew USD Limited, une société de droit anglais et gallois ayant son siège social au 15, Adam Street, Londres WC2N 6LA, Royaume Uni et enregistrée auprès de la «Companies House» sous le numéro 01146741;

dûment représentée par Monsieur Cyrille TERES, employée privée, demeurant professionnellement à 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen en vertu d'une procuration établie le 19 novembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant ès-qualité, a demandé au notaire instrumentant d'acter que:

I. La partie comparante est l'associée unique (l'"Associée Unique") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous le nom de "ArthroCare Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 79.875 (la "Société"), constituée le 20 décembre 2000 suivant un acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 610 du 8 août 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 12 juillet 2012, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2200 du 5 septembre 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Dollars des Etats Unis d'Amérique,- (USD 25.000,00) représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 25) chacune.

III. La partie comparante, agissant ès-qualité, a demandé au notaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de transférer le siège social de la Société au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat. En conséquence, et avec même effet, l'article quatre (4), premier alinéa est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. (premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Strassen.»

L'Associée Unique constate une divergence entre la version anglaise et la version française des statuts de la Société et décide d'ajouter un nouveau troisième alinéa à la version française qui aura la teneur suivante:

Art. 4. (nouveau troisième alinéa). «L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par une décision du Conseil d'Administration.»

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Marc LIBOUTON de son mandat de Gérant de type B de la Société et lui donne pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente résolution.

En remplacement, l'Associée Unique décide de nommer avec effet immédiat Madame Brigitte DENIS, née le 12 avril 1966 à Rossignol (Belgique), résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg en tant que Gérant de type B de la Société pour une durée indéterminée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. TERES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 02 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16407. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014203806/103.

(140228101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Yildiz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3543 Dudelange, 7, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 103.752.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014203749/10.

(140226912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Hog Farm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 100.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.002.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

- Mr. Olivier Bishop, born on January 30, 1977 in London, United Kingdom and having his address at 16, Randolph Road, GB-W9 1AN London, United Kingdom,
- Mr. Sebastian Bishop, born on April 11, 1974 in London, United Kingdom and having his address at 43, Kensington Park Gardens, GB-W11 2QT London, United Kingdom, and
- Mr. Sandro Reinhardt, born on May 20, 1963 in Aix-en-Provence, France and having his address at 3847, Glenridge Drive, USA - CA-91423 Sherman Oak, Los Angeles, United States of America,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal respectively on September 26, 2014.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. It is noted that Ms. Bernadette Menu, holder of one (1) share in the share capital of the Company, died on August 19, 2014. The successor of this remaining share is Mr. John Andrew Bishop, which has been duly convened and informed of the agenda of this meeting. Evidence thereof has been given to the undersigned notary.

All the shareholders or their legal representative have then been convened to this meeting and have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting.

II. The appearing persons are shareholders, holding ninety-nine (99) shares, representing together ninety-nine percent (99%) of the share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Hog Farm S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 174002, established in Luxembourg pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, dated December 15, 2012, published in the

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 405 dated February 19, 2013 and which bylaws have not been amended since then.

III. The Company's share capital is set at one hundred thousand Swiss Francs (CHF 100.000,00) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one thousand Swiss Francs (CHF 1.000,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Anticipated dissolution of the Company and opening of its liquidation.

2. Appointment of Headstart Management Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155181, as liquidator of the Company, and fixation of his powers and responsibilities as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law.

3. Discharge to the managers for the exercise of their mandate until the date of this meeting.

V. The shareholders, after deliberation, take the following resolutions at unanimity of the present shareholders:

First resolution

The shareholders resolve to dissolve anticipatively the Company and to put the Company into liquidation.

Second resolution

The shareholders resolve to appoint Headstart Management Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155181 as liquidator of the Company.

The shareholders resolve that the liquidator shall have the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg companies law. It may carry out all acts provided by article 145 without previous general meeting of shareholders' authorization except if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the Company for all operations being a matter of liquidation purpose to realize the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the Company to the shareholders, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The shareholders resolve to give full discharge to the members of the board of managers of the Company for the execution of their mandate until the date of the present meeting unless the liquidation reveals faults in the execution of their duties.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

- Mr. Olivier Bishop, né le 30 janvier 1977 à Londres, Royaume-Uni et ayant son adresse au 16, Randolph Road, GB-W9 1AN Londres, Royaume-Uni,

- Mr. Sebastian Bishop, né le 11 avril 1974 à Londres, Royaume-Uni et ayant son adresse au 43, Kensington Park Gardens, GB-W11 2QT Londres, Royaume-Uni, et

- Mr. Sandro Reinhardt, né le 20 mai 1963 à Aix-en-Provence, France et ayant son adresse au 3847, Glenridge Drive, USA - CA-91423 Sherman Oak, Los Angeles, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé le 26 septembre 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Mme Bernadette Menu, titulaire d'une (1) part sociale dans le capital social de la Société, est décédée le 19 août 2014. Le successeur de cette part, M John Andrew Bishop a été dûment convoqué et informé de l'ordre du jour de cette assemblée. La preuve ayant été soumise au notaire instrumentaire.

Tous les associés ont été dûment convoqués et ont connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les personnes comparantes sont associés, détenant quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales, représentant ensemble quatre-vingt-dix-neuf (99%) du capital social de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Hog Farm S.à r.l.» (ci-après la Société), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174002, constituée par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 405 en date du 19 février 2013, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

III. Le capital social de la Société est fixé à cent mille Francs Suisses (CHF 100.000,00) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de mille Francs Suisses (CHF 1.000,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation volontaire.

2. Nomination de Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et enregistrée après du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155181, en tant que liquidateur de la Société et fixation de ses pouvoirs et responsabilités tels que prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

3. Décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de cette assemblée.

V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de procéder à la dissolution anticipée de la Société et à sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et enregistrée après du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155181, en tant que liquidateur de la Société.

Les associés décident que le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par les articles 144 à 148bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des associés toutes les fois où celle-ci est requise.

Tout pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la Société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, afin de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la Société aux associés, en nature ou en numéraire.

Il peut, en particulier, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs, le cas échéant donner mainlevée avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas des paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

Les associés décident de donner décharge pleine et entière aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de cette assemblée, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution des tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16649. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014204300/159.

(140228749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

AEB Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stumper.

R.C.S. Luxembourg B 192.968.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of November.

Before Us, Maître Francis KESSELER notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Andrei Bryndikov, Co-owner of construction company, born on August 1, 1965 in St Petersburg, Russia, having his personal address at Torreza 96/100, St Petersburg, Russia,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of one (1) proxy given on November, 2014.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of AEB Luxembourg S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

In addition to the share capital, the Company shall have one or more capital contribution account(s) (each, a Capital Contribution Account), into which any capital contributed by a shareholder in direct or indirect relation to a relevant portfolio of assets or receivables constituting an investment may be transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to. The Capital Contribution Account(s) is/are at the free disposal of the shareholder(s), who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 14.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

The Company may be managed by a sole manager who assumes all the rights, duties and liabilities of the Board of Managers.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case

of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Mr. Andrei Bryndikov, prenamed	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500) has been fully paid up in cash and is now available to the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at 1,400.- Euro.

Resolutions of the shareholders

The shareholders have taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A Manager

Mr. Andrei Bryndikov, Co-owner of construction company, born on August 1, 1965 in St Petersburg, Russia, having his personal address at Torreza 96/100, St Petersburg, Russia.

Category B Manager

Mr. Christophe Gaul, company manager, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze novembre.

Par-devant Nous, Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

M. Andrei Bryndikov, co-dirigeant d'une entreprise de construction, né le 1^{er} août 1965 à St Petersburg, Russia, ayant son adresse personnelle à Torreza 96/100, St Petersburg, Russie,

ici représentés par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée en novembre 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AEB Luxembourg S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

En plus du capital social, la Société a un ou plusieurs compte(s) d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (chacun, un Compte d'Apport), sur lesquels tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un associé en lien direct ou indirect avec un portefeuille d'actifs ou de créances spécifique constituant un investissement est crédité, et dont chaque détenteur a un droit exclusif.

Le(s) Compte(s) d'Apport est/sont à la libre disposition des associé(s), qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à l'Article 14.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

La Société peut être administrée par un gérant unique qui assume alors tous les droits, devoirs et obligations du Conseil de Gérance.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
M. Andrei Bryndikov, prénommé	12.500	EUR 12.500,00
Total	12.500	EUR 12.500,00

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.400,- Euros.

Décisions des associés

Les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Catégorie A

M. Andrei Bryndikov, co-dirigeant d'une entreprise de construction, né le 1^{er} août 1965 à St Petersburg, Russia, ayant son adresse personnelle à Torreza 96/100, St Petersburg, Russie.

Gérant de Catégorie B

M. Christophe Gaul, gérant, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg

2. L'adresse du siège social est fixée au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15514. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014203830/356.

(140229345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Fexo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 192.948.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Gilles CELIMENE, avocat, demeurant 18 rue des Bouleaux à L -8118, Bridel, Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «FEXO S.A.».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la ville de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise et prêter tous services administratifs, de gestion, d'organisation, de management et de contrôle de toute entreprise ou société dans lesquelles elle détient une participation, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions, chacune d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-).

Les actions sont et restent nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. La société est administrée par son actionnaire unique.

Dans l'hypothèse d'une pluralité future d'actionnaires la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil ou par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un actionnaire dénommé "usufruitier" soit en nue-propiété par un actionnaire dénommé "nu-propiétaire".

En cas de division de la propriété des actions entre usufruitier et nu-propiétaire, le droit de vote attaché aux actions appartient en tous les cas à l'usufruitier.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société. Les usufruitiers ont seuls le droit aux dividendes versés par la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propiété des actions sera matérialisée et établie par l'inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit;

- en regard du nom du nu-proprétaire de la mention nue-proprété.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription

Les trente-et-un mille (31.000) actions ont été souscrites par Monsieur Gilles CELIMENE, prénommé, et ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, les résolutions suivantes:

1. La société étant composée d'un actionnaire unique, le nombre des administrateurs est fixé à un, et celui des commissaires à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Gilles CELIMENE, Avocat, né à Strasbourg, (France), le 22 mai 1957, demeurant 18, rue des Bouleaux, L-8118 Bridel.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Isabelle PELOUX, Avocate, domiciliée professionnellement au 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

4. Le siège de la société est établi à 2, rue Astrid, L-1143 Luxembourg

5. La durée du mandat de l'administrateur et du commissaire est fixée à six ans.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gilles CELIMENE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 décembre 2014. Relation GRE/2014/5041. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014204212/153.

(140228899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Zenit Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014203751/10.

(140227291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2014.